

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 mars 2009, à 19 h dans la salle du conseil de la mairie, après convocation légale du 23 mars 2009, sous la présidence de Jean JUNG, Maire de Spicheren.

Membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 18

Présents (15) :

- Jean JUNG, Paul BALANDRAS, Yves OBERTIN, Alain WEISLINGER, Jérôme GREFF, Jean-Claude KLER, Arsène KIEHL, Brunhilde HUBSCHER, Alain PISTER, Charles WERNERT, Stéphane KNOLL, Thierry BOUR, Frédéric KLEIN, Hervé MALICK, Christine WEITER.

Procurations (3) :

- Christiane HAMANN pour Christine WEITER
- Jean-Nicolas JUNG pour Alain WEISLINGER
- Anita BOUSCH pour Yves OBERTIN

Absents excusés (4) :

- Olivier GUGNON
- Claudine KLEIN
- Anthony GERBER
- Jean-Claude WOLFF

Absent (1) :

- Léon DIETSCH

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès verbal de la séance du 27/02/2009**
- 2. Echange de terrains rue de l'Eglise et rues des Prés**
- 3. Achat d'un terrain au Heckenallmend**
- 4. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)**
- 5. Paiement de factures en investissement**
- 6. Divers**
- 7. Informations**

1.Approbation du procès verbal de la séance du 27/02/2009

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès verbal de la séance du 27 février 2009.

2.Echange de terrains rue de l'Eglise et rues des Prés

Lors de l'achat de la maison Taisne et de ses abords, il a été constaté que la parcelle n°525 section 02 d'une superficie de 23 m² est la propriété de Mme Anne Elisabeth Muller.

La Commune, dans le cadre de l'aménagement de cette place, a besoin d'acquérir cette parcelle.

Mme Anne Elisabeth Muller cède à la Commune la parcelle n°525 section 02 (23m² - 150 €) ainsi qu'une bande de terrain 0,41 are (100 €) rue des Prés pour l'élargissement de la voirie, à détacher de la parcelle n°474/399 section 29 lui appartenant qui devient la parcelle n°506/399, contre un accès à l'arrière de sa propriété à partir de la rue des Prés, d'une largeur de 3,50 ml et d'une contenance 0,73 are (250 €) à détacher de la parcelle n°702/16 section 29 appartenant à la Commune cadastrée comme suit n°846/16 section 29.

Afin de permettre à Mme Anne Elisabeth Muller d'accéder à la rue des Prés, il est créé une servitude de passage sur la parcelle communale n°436/400 section 29 au profit de la parcelle cédée par la Commune à Mme Anne Elisabeth Muller.

Les frais et bornages sont à la charge des acquéreurs respectifs.

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission de l'urbanisme,
et après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à signer tout acte ou document concernant ces échanges.

3.Achat d'un terrain au Heckenallmend

Afin de poursuivre les implantations en zone artisanale, il faudrait faire l'acquisition de quelques terrains auprès de particuliers.

Les époux Louis Bousch, propriétaire de la parcelle n°25 section 06 d'une superficie de 22,15 ares, sont décidés à la vendre à la Commune.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,
décide, à l'unanimité,

- de faire l'acquisition de la parcelle n°25 Section 06 au lieu-dit "Heckenallmend" d'une superficie de 22,15 ares au prix de 228 €/l'are, soit 5 050,20 €
- d'autoriser le Maire à signer tout acte lié à cette acquisition.

4.Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

En fonction des augmentations définies par l'Etat, il y a lieu, chaque année, de revoir les tarifs applicables sur les emplacements publicitaires avant le 1^{er} juillet. La circulaire du Ministère de l'Intérieur a présenté les nouvelles dispositions fiscales, en l'occurrence, les nouveaux tarifs, applicables à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

d'appliquer les nouveaux tarifs officiels de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure avec effet au 1^{er} janvier 2010.

5.Paiement de factures en investissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à payer en section d'investissement les factures suivantes :

FOURNISSEUR	DATE DE LA FACTURE	MONTANT	OBJET
--------------------	---------------------------	----------------	--------------

KLEIN SARL	28/02/2009	450,47 €	Pavés rue du Père Allmang
PALLEZ FRERES	26/03/2009	255,70 €	Aménagement paysager rue du 6 Août

6. Divers

Déclaration d'intention d'aliéner :

- La commune renonce à son droit de préemption sur un bien au 4 rue Saint Jean

SFR :

- Implantation d'un relais sur le château d'eau

7. Informations

Distribution de la feuille « Informations du Conseil Municipal n°7 »

Fin de la séance à 19 h 35